

J.-Philippe WATBLED

Communication présentée à l'atelier de phonologie latine, Université de Provence, avril 2002.  
Article paru dans *Essais de phonologie latine*, ouvrage édité sous la direction de Christian Touratier, 2005.

## **Théories phonologiques et questions de phonologie latine**

Dans ce travail, nous exposons tout d'abord quelques idées et réflexions sur certains aspects de théories relativement récentes, faisant partie de ce que l'on appelle parfois les « nouvelles phonologies ». Nous proposons ensuite un exemple de modèle théorique qui représente une synthèse de différentes écoles : traditionnelles, structuralistes, génératives et post-génératives. Notre objectif est, tout en acceptant certaines innovations, de préserver les acquis fondamentaux des grandes théories classiques : par exemple, le phonème et sa fonction distinctive, la construction de systèmes phonématiques, l'importance de la combinatoire, le rôle fondamental de la syllabe et des éléments prosodiques, tout cela dans le cadre d'une approche dynamique et variationniste des structures phonologiques.

Dans la partie suivante, nous proposons un ensemble de traits phonologiques, dont la fonction est de rendre compte des oppositions sous-jacentes, mais aussi des réalisations phonétiques, des processus phonétiques, des classes naturelles de phonèmes, ainsi que de faits de diachronie. Ce système de traits est applicable au latin.

Dans la même optique, nous présentons enfin une revue critique des principales hypothèses concernant deux problèmes de phonologie latine — les labiovélares [kw, gw] et les semi-voyelles [j, w] — en nous limitant volontairement à ce qu'il est convenu d'appeler le latin classique.

Lors de la discussion théorique, notre intention est de montrer que, très souvent, la question de la validité de telle ou telle hypothèse n'a de sens qu'au sein d'un cadre théorique donné et que les résultats auxquels on aboutit et les analyses qui sont retenues sont, dans une large mesure, fonction des principes théoriques explicites ou implicites auxquels on a préalablement souscrit.

Conventions, abréviations, symboles :

- Nous notons les voyelles longues par des symboles doubles : /ii/, /ee/, /aa/, /oo/, /uu/.
- Le symbole « + » signale une frontière interne (entre unités morphologiques dans le mot).
- Les points signalent des frontières de syllabe et l'accent tonique est indiqué sur la voyelle accentuée : /á.si.nus/.
- Les représentations phonémiques sont entre barres obliques : /.../, et les représentations phonétiques entre crochets carrés : [...]. Les représentations abstraites des unités morphologiques sont entre doubles barres obliques : //...//.
- Les symboles du type /g<sup>w</sup>/ renvoient à une interprétation monophonématique, tandis que le type /gw/ représente une séquence biphonématique.
- V = voyelle (ou +syllabique) ; C = consonne (ou –syllabique) ; N = nasale ; M = mot ; P = pied ; S = syllabe ; A = attaque ; R = rime ; N<sup>o</sup> = noyau ; C<sup>o</sup> = coda ; □ = more ; x = unité de poids.

## 1. Questions de théorie

La phonologie, qui est la partie linguistique et fonctionnelle de la phonétique, a pour tâche de rendre compte de la composante phonique des langues, de postuler des structures à partir de l'observation et de l'analyse des données, ainsi que des règles rendant compte des processus, de la forme des représentations et de la combinatoire à laquelle elles obéissent.

L'analyse phonologique d'une langue doit évidemment comporter l'étude et la description du système. Les approches structuralistes ont d'ailleurs souvent mis l'accent sur l'importance centrale du système et des représentations phonémiques, alors que les approches de type générativiste ont déplacé l'attention vers l'étude des règles en postulant différents niveaux de représentations. Les approches post-générativistes, métriques, autosegmentales, dépendanciennes, non linéaires ou multilinéaires, ou encore volumétriques et géométriques, s'intéressent quant à elles avant tout à la nature des représentations.

Dans cette logique, les phonologies modernes mettent parfois en question la notion même de règle phonologique, défendant l'idée que l'on peut se passer de cette notion, sans doute en réaction contre la phonologie générative classique (voir e.g. Goldsmith, 1993). Privilégiant la notion de représentation pour passer à une conception de plus en plus géométrique de la phonologie, certains vont jusqu'à se dispenser de la notion de trait distinctif, pour la remplacer par celle d'élément ou composant (voir Kaye, Lowenstamm, & Vergnaud, 1985 ; Anderson & Ewen, 1987 ; Laks & Plénat, 1993 ; Boltanski, 1999 : 76-88).

En d'autres termes, certaines théories relativement récentes ont une forte tendance à pratiquer ce que nous appellerions volontiers une « phonétisation » de la phonologie.

Cela signifie que les segments phonologiques sont parfois conçus comme des éléments chimiques avec une structure moléculaire interne (voir Kenstowicz, 1994, ch. 9). Cette conception s'oppose radicalement à toute l'histoire de la phonologie structuraliste, jusqu'à la phonologie générative classique et parfois même post-classique. Dans d'autres approches récentes, les traits, organisés en arbres, en racines et en branches, deviennent en fait des listes d'articulateurs et de propriétés d'articulateurs (*ibid.*). Ainsi, cette phonologie met davantage l'accent sur l'organisation phonique dans le circuit de la parole que sur la fonction classificatoire des traits et sur la fonction distinctive des phonèmes, ce qui nous paraît constituer un recul théorique, même si les méthodes descriptives sont incontestablement nouvelles et souvent originales.

On sait aussi que, dans les langues, la variation existe en synchronie et qu'elle est l'un des moteurs du changement. Le changement étant une série de processus, il semble difficile d'échapper totalement à la notion de règle, celle-ci étant la formalisation métalinguistique du processus. Mais le processus est aussi en quelque sorte une dynamique interne à la structure, purement synchronique. Par exemple, les langues sont sujettes à des processus de sandhi dans le discours : la rencontre des mots dans la chaîne parlée entraîne des modifications, donc des processus, et par conséquent des règles qui les expriment. D'une manière plus générale, dans la parole, les contacts entre les sons, qui sont les réalisations des phonèmes, et tous les phénomènes de co-articulation nécessitent des principes de mise en relation de représentations concurrentes et successives et de niveaux de représentation distincts pour une même forme.

Par ailleurs, quelle que soit la modernité de la théorie défendue, il est difficile d'échapper au débat sur le degré d'abstraction des représentations. Ce degré d'abstraction est étroitement dépendant du type de règles que l'on postule pour décrire et expliquer un système phonologique. Il est lié aussi à l'intérêt que le descripteur manifeste pour la dimension psycholinguistique et cognitive. De ce point de vue, il est évident que certaines analyses présentent un degré de plausibilité supérieur à d'autres. Or pour nous, les structures linguistiques, incluant la composante phonologique, sont avant tout des structures mentales : c'est leur substrat qui est physiologique ou physique.

Notre vision critique de certaines théories n'implique pas, tant s'en faut, que nous rejetions tous les apports de ces théories, d'autant plus qu'il existe une grande diversité dans les approches. Ainsi, nous approuvons totalement le retour à la syllabe et la mise en valeur des considérations d'ordre prosodique, pour une raison très simple : la syllabe et les

phénomènes prosodiques font partie de la langue, au niveau phonétique mais aussi, pensons-nous, au niveau plus abstrait des structures sous-jacentes, et sont donc bien davantage que de simples propriétés des modèles linguistiques.

En bref, il nous apparaît qu'il faut rechercher un équilibre et tenir compte des innovations les plus intéressantes, tout en préservant l'essentiel des grandes théories devenues classiques : l'approche fonctionnelle de la phonologie structuraliste, qui prend en compte le paradigmatique (ou systématique) et le syntagmatique (ou combinatoire), et l'approche dynamique de la phonologie générative, qui met en relation des représentations de niveaux différents, et qui ne peut le faire qu'à l'aide de règles formalisées et explicites.

## **2. Un modèle phonologique**

### **2.1. Principes théoriques généraux**

Nous allons présenter les grandes lignes d'un modèle théorique applicable à la (morpho)phonologie latine.

Nous postulons trois niveaux principaux de représentation :

- (1) un niveau phonémique et pleinement spécifié de représentations, constituées de formes-de-mot syllabifiées, avec une structure prosodique et respectant les contraintes phonotactiques, dont les règles de neutralisation ;
- (2) un niveau de réalisations phonétiques systématiques (discours) ;
- (3) un niveau plus abstrait de représentations phonologiques de segments morphologiques.

Le niveau (1) sert à la fois d'interface et de point de départ (dans le lexique). Le niveau (2) est dérivé du niveau (1) par différentes règles de réalisation (règles allophoniques, sandhi externe). Le niveau (3) est inféré du niveau (1) par des règles complexes mettant en jeu notamment des règles de sandhi interne multidirectionnelles, reliant des formes de la même famille morphologique (relations intraparadigmatiques, au sein d'un même paradigme flexionnel, relations interparadigmatiques pour la morpholexis). Les représentations du niveau (1) correspondent à la prononçabilité et celles du niveau (2) à la prononciation. Celles du niveau (3) sont trop abstraites pour obéir aux conditions de prononçabilité.

Nous postulons aussi que, sur le plan cognitif, les représentations de formes-de-mot priment sur les représentations de segments morphologiques ou, plus généralement, des unités minimales (morphèmes, monèmes ou équivalents). Nous pouvons résumer ce point en une formule : en phonologie et en morphophonologie, le mot n'est certes pas l'unité minimale,

mais il est l'unité primordiale (pour un point de vue analogue, voir Linell, 1979 : ch. 8). Le mot est la meilleure interface, le meilleur point de rencontre entre phonologie, lexique et grammaire (Bynon, 1977 : 113).

Les règles sont de différents types. En voici des exemples : règles morpholexicales ; règles flexionnelles ; règles morphophonémiques (sandhi interne), avec deux sous-classes : règles non automatiques et règles automatiques (= règles et conditions phonotactiques) ; règles syllabiques et prosodiques ; règles paradigmatiques (oppositions, redondance) ; règles de réalisation ; règles de sandhi externe.

Les règles morpholexicales traitent des questions formelles de dérivation et de composition ; les règles flexionnelles traitent des questions de morphologie grammaticale ; les règles morphophonémiques traitent des alternances, soit non automatiques, soit automatiques dans le cas des règles phonotactiques, qui sont des conditions de bonne formation des représentations phonémiques (= règles de combinaisons de phonèmes dans le mot) ; les règles paradigmatiques indiquent quelles sont les oppositions possibles (exemples : ±occlusif pour les consonnes, ±voisé pour les occlusives, etc.), ainsi que les redondances (exemple : les fricatives du latin classique sont –voisé) ; les règles de réalisation (= allophoniques) convertissent les représentations phonémiques en représentations phonétiques ; enfin, les règles de sandhi externe s'appliquent dans le discours suivi et traitent des modifications aux frontières de mot. Seules les règles de réalisation et les règles de sandhi externe peuvent modifier les représentations phonémiques des formes-de-mot, qui sont elles-mêmes le produit des autres types de règles.

Notons que certaines règles phonotactiques sont des règles de neutralisation : étant donné nos principes, nous adhérons à la notion de neutralisation, mais en excluant l'archiphonème, qui relève par définition de la sous-spécification (voir Archangeli, 1984, 1988), inconcevable dans notre approche étant donné que les représentations phonémiques doivent respecter les conditions de bonne formation (phonotactique), ce qui n'est vérifiable que si les valeurs des traits impliqués dans la phonotactique sont spécifiées. Précisons que cela n'interdit pas de différencier valeurs distinctives et valeurs redondantes.

Voyons un exemple latin de règle phonotactique, avec neutralisation. Observons les formes *scribo* ('j'écris'), *scripsi* ('j'ai écrit'), soit /skríboo/, /skrípsii/ pour le présent et le parfait, respectivement. Il est clair que la forme de base du thème verbal comporte un /b/ final : //skriib-//. Lorsque l'on ajoute les marqueurs du parfait, et notamment le /s/, il se produit une règle d'assimilation, qui substitue le phonème (–voisé) /p/ au phonème (+voisé) /b/, cette règle étant conditionnée par la valeur –voisé du /s/. Il s'agit d'une règle

phonotactique et, qui plus est, d'une règle de neutralisation. L'entrée (/b/) et la sortie (/p/) de la règle sont toutes deux de statut phonémique.

Dans notre modèle, la représentation phonémique de la forme-de-mot *scripsi* ne peut en aucun cas être \*/skriib+sii/, avec un /b/, car cela constituerait une violation des règles phonotactiques. Cette séquence peut certes constituer un stade intermédiaire, non terminal, dans la (re)construction de la forme *scripsi*, mais la représentation phonémique est /skriipsii/, avec un /p/. Cette représentation sert à son tour d'entrée aux règles de réalisation. Les représentations phonémiques des formes de présent et de parfait mentionnées plus haut (/skriiboo/, /skriipsii/) sont toutes deux listées dans l'entrée lexicale de *scribo*, comme nous allons l'expliquer plus loin (§2.2).

## 2.2. Représentations

Dans le modèle que nous défendons ici, les formes phonémiques ont les propriétés suivantes :

- Ce sont des formes-de-mot, non des morphèmes ou segments morphologiques.
- Elles respectent les règles phonotactiques (combinaisons licites de phonèmes).
- Le nombre de syllabes se déduit du nombre de phonèmes ayant la valeur +syllabique (voir §3.3) et des règles de construction de la syllabe.
- Les phonèmes sont pleinement spécifiés, sauf dans le cas d'indétermination phonétique. Cela exclut donc les archiphonèmes et, plus généralement, les phonèmes incomplets ou sous-spécifiés.
- Les représentations doivent contenir toutes les informations nécessaires à l'application des règles accentuelles.
- Elles ont une structure prosodique et une structure syllabique : elles sont donc « lisibles » directement, par simple application des règles de réalisation.

Les règles de structure syllabique et prosodique ont en quelque sorte déjà été appliquées aux formes qui figurent dans le lexique. Pour ces formes listées, les règles syllabiques et prosodiques jouent un rôle analytique (*a posteriori*). Pour les nouvelles formes ou les formes ne figurant pas dans le lexique, les règles syllabiques et prosodiques s'appliquent de manière générative (*a priori*).

Tous ces principes sont en harmonie : en effet, la forme-de-mot est prononçable et respecte les contraintes phonotactiques, tandis que le segment morphologique minimal ne peut les respecter, puisqu'il constitue un tronçon de la forme-de-mot. Prenons l'exemple de la forme de nominatif *aqua*, /ák<sup>w</sup>a/ ('eau'). Cette forme peut se découper en deux segments : le

thème nominal  $ak^w$ - et l'affixe -a. Le premier segment,  $//ak^w-//$ , ne peut en aucun cas respecter les contraintes phonotactiques : cette forme n'obéit simplement pas aux règles de prononciation de la langue : un  $/k^w/$  final est exclu, et de toutes façons un segment tel que  $//ak^w-//$  ne peut subir les règles de structure syllabique, puisqu'il n'est qu'une partie de l'unité qui subit ces règles, cette unité étant la forme-de-mot. Il faut donc en fait attendre que les unités morphologiques de la forme-de-mot soient assemblées pour procéder à l'application des diverses règles : syllabiques, prosodiques, phonotactiques. Les règles flexionnelles vont, en fonction des propriétés retenues pour *aqua* (nominatif singulier, par exemple), insérer les marqueurs (-a pour le nominatif singulier de ce type flexionnel) :  $/ak^w+a/$ . Il faut à présent appliquer les différentes règles phonologiques. Les règles syllabiques vont structurer la forme ainsi :  $/a.k^w a./$ . Les règles accentuelles vont ensuite placer l'accent sur la syllabe de gauche :  $/á.k^w a./$ .

Les règles morphophonémiques, à distinguer des règles de réalisation (allophonie), ont deux fonctions (comme les règles syllabiques et prosodiques) : elles sont génératives lors de la construction de formes non listées, ou lors de la création de formes nouvelles (néologie lexicale), alors qu'elles sont analytiques pour les formes listées. Les règles morphophonémiques en question sont inférées des formes listées, et il en existe deux catégories : les règles automatiques, qui sont en fait les règles phonotactiques, et les règles non automatiques, qui sont en général des résidus synchroniques de processus anciens. Ces règles interagissent, lors de la construction des formes-de-mot, avec les règles syllabiques et prosodiques.

Pour les formes non listées, les règles morphophonémiques sont des règles de construction ; pour les formes listées, ce sont des règles de « reconstruction », c'est-à-dire qu'elles permettent de refaire, en quelque sorte, le parcours qui a permis la construction de la forme-de-mot.

Dans le lexique, il est évidemment exclu d'adopter un principe de redondance extrême et de lister toutes les formes-de-mot de tous les paradigmes : ce serait tout simplement absurde. Nous proposons par conséquent la méthode des paradigmes partiels. Cette méthode doit être couplée avec celle des modèles flexionnels, qui sont eux-mêmes le produit des règles flexionnelles et des règles morphophonémiques. Autrement dit, nous adoptons une version (modernisée) des principes traditionnels des dictionnaires de latin et des grammaires latines. Prenons l'exemple des noms et des verbes. Le dictionnaire donne le nominatif, le génitif et le genre du nom, et il donne la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> personnes du singulier du présent (indicatif, *infectum*), l'infinitif (*infectum*), la 1<sup>ère</sup> personne du singulier du parfait (indicatif, *perfectum*) et

le supin (« temps primitifs »). La grammaire fournit les modèles de paradigmes flexionnels, ainsi que les règles flexionnelles.

De ces diverses informations, on peut inférer les règles morphophonémiques et construire les formes non listées des paradigmes. Tout comme les règles morphophonémiques, les représentations des segments morphologiques sont inférées de ces diverses informations. Reprenons l'exemple de *scribo, scripsi*. Ces deux formes font partie du paradigme partiel listé dans le lexique. Les représentations des segments (racines, affixes) ne sont pas listées en tant que telles. En fonction des représentations des formes-de-mot, des règles et des modèles flexionnels, on infère que la représentation primaire de la racine verbale est //skriib-//, avec une occlusive labiale voisée. Dans un tel cas, il est en effet plus économique, plus logique et plus naturel de postuler une règle de dévoisement de /b/ qu'une règle de voisement de /p/.

### 2.3. Conditions sur les règles et les représentations

Nous allons ci-après proposer un certain nombre de conditions sur les règles et les représentations. Il ne s'agit que d'une sélection, afin de donner une idée de la conception défendue ici. Nous proposons tout d'abord une contrainte sur les règles de réalisation :

*Une règle de réalisation R du type A □ B /W—Z ne pourra être postulée que s'il existe des représentations phonétiques comportant la suite WBZ.*

Cette contrainte imposée au modèle garantit minimalement la validité des règles.

Il faut également postuler une contrainte sur les représentations lexicales, qui sont des représentations phonémiques de formes-de-mot. Cette contrainte a pour fonction de limiter le degré d'abstraction des représentations sous-jacentes, i.e. l'écart entre les représentations phonémiques et les représentations phonétiques. Nous l'appelons la condition de récupérabilité :

*Une représentation phonémique doit être récupérable à partir de sa représentation phonétique (de registre soigné), en « défaisant » l'effet des règles de réalisation (algorithme inverse).*

La condition suivante garantit la plausibilité des règles de réalisation :

*Les règles de réalisation obligatoires doivent produire des représentations qui ne pourraient pas être elles-mêmes interprétées comme des représentations phonémiques possibles.*

En d'autres termes, elles doivent produire des structures subphonémiques (allophoniques).



## 2.4. Composants phonétiques

Les traits distinctifs sont liés à des paramètres, qui correspondent à des composants phonétiques distincts (cf. Catford, 1977 : 15-6). Nous distinguons ainsi un composant phonatoire et un composant articuloire. Le trait 'voisé' relève du composant phonatoire.

Dans le composant articuloire, il y a deux sous-composants : un sous-composant oral et un sous-composant nasal. Dans le sous-composant oral, il s'agit de mettre en relation des traits de mode et des traits de lieu. Prenons l'exemple des occlusives du latin : /p, b, m, t, d, n, k, g/. On peut symboliser le complexe articuloire oral avec P pour les labiales, T pour les dentales et K pour les vélares. La nasalité peut se représenter par N sur la ligne nasale et le voisement par Vx sur la ligne « phonation ». On obtient les représentations suivantes :

		/p/	/b/	/m/	/t/	/d/	/n/	/k/	/g/
Articulation	Orale	P	P	P	T	T	T	K	K
	Nasale			N			N		
Phonation			Vx	Vx		Vx	Vx		Vx

Le phonème est le produit de ces combinaisons :

$P = /p/$  ;  $P + Vx = /b/$  ;  $P + N + Vx = /m/$  ;

$T = /t/$  ;  $T + Vx = /d/$  ;  $T + N + Vx = /n/$  ;

$K = /k/$  ;  $K + Vx = /g/$ .

Le phonème est certes un faisceau de traits distinctifs, mais ces traits sont hiérarchisés et regroupés dans des composants et des sous-composants.

## 2.5. Syllabes et mores

Nous adoptons ici le principe de l'analyse de la syllabe (S) en deux constituants : l'attaque (A) et la rime (R). La rime comprend d'une part le noyau syllabique (N°), et d'autre part les segments qui le suivent et forment la coda (C°), tandis que l'attaque précède le noyau et la coda. La structure peut s'exprimer ainsi :

$S \square A + R$

$R \square N^\circ + C^\circ$

Précisons que les constituants A et C° peuvent rester « vides », seul le constituant N° devant être réalisé en latin.

Remarque : Dans les langues telles que l'anglais, où des consonnes sont dites syllabiques, comme /l/ dans *cattle*, /kæt.l/, nous considérons que la consonne en question reste {-syllabique} en termes de traits, et qu'elle est sommet (= tête) de syllabe (ou pic de sonorité), tout en étant dans la coda et non dans la position nucléaire, cette position restant vide. Ce problème ne se pose pas en latin, mais il s'est posé en indo-européen (voir Martinet, 1994 : 136-7).

Dans la syllabe latine, seules les voyelles peuvent occuper la position nucléaire. Les consonnes en sont exclues, ainsi que les semi-voyelles (/j, w/). La situation est donc claire : en latin, tout segment +syllabique dans le système est noyau (N°) de syllabe, cette position lui étant exclusivement réservée.

Les syllabes se regroupent en constituants de rang supérieur : les pieds (P), eux-mêmes constituant le mot (M). Le poids des syllabes se mesure en mores (□). Voici à titre d'exemple la structure de la forme d'accusatif *civitatem*, /kiiwitáatem/ ('cité') avec un /aa/ accentué :

M										
P					P'					
S'			S		S'			S		
A	R		A	R	A	R		A	R	
	N°			N°		N°			N°	C°
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
k	i		w	i	t	a		t	e	m
	□	□		□		□	□		(□	□)

Les groupes forts sont signalés par les symboles S' (syllabe forte) et P' (pied fort). S et P sont donc des groupes faibles au sein de leur constituant.

Dans chaque pied de notre exemple, la syllabe de gauche est forte, et le pied de droite est le plus fort du mot, ce qui est la règle en latin. La syllabe forte du pied fort porte l'accent principal et la syllabe forte du pied faible porte un accent secondaire, ou écho d'accent.

Les « x » correspondent à des unités de poids. Dans la ligne située sous celle des « x » se trouvent les phonèmes. Certains d'entre eux sont reliés à deux unités de poids : il s'agit des voyelles longues. Il faudrait en fait imaginer, dans un tableau complet et détaillé, les différents composants et sous-composants dont il a été question plus haut (§2.4), avec des faisceaux de traits distinctifs.

Le tableau montre que les « x », ou unités de poids, se regroupent pour constituer les attaques, rimes, noyaux, codas. Dans chaque syllabe, le constituant dominant est la rime et dans chaque rime, le constituant dominant est le noyau. Le noyau de la syllabe la plus forte du

pied le plus fort est nécessairement le phonème le plus fort du mot. Dans notre exemple, il s'agit du /aa/ de la syllabe pénultième. Ensuite vient le /ii/ de la syllabe initiale.

La ligne inférieure du tableau comporte plusieurs occurrences de la lettre □. Chaque occurrence symbolise une more. Le principe général est le suivant : les mores ne se comptent que dans la rime. Il s'ajoute à cela en latin le principe selon lequel une syllabe légère vaut une more et une syllabe lourde vaut deux mores. Une syllabe est légère si sa rime a une seule unité de poids ; elle est lourde si sa rime a deux unités de poids ou plus. Si on a un seul « x » dans une rime, on a une seule more : □ ; si on a deux « x » ou plus, on a deux mores : □□. La dernière syllabe d'un polysyllabe est extramétrique, ce qui signifie que ses mores ne comptent pas pour déterminer la place de l'accent : c'est pourquoi nous avons mis entre parenthèses les mores de la dernière syllabe de notre exemple. Enfin, les voyelles longues, comme les diphtongues, comptent pour deux unités de poids.

## 2.6. Règles accentuelles

Rappelons la formulation traditionnelle de la règle de place de l'accent principal en latin classique :

- Un monosyllabe est accentué sur sa syllabe unique.
- Un dissyllabe est accentué sur la syllabe de gauche.
- Pour les mots de plus de deux syllabes, tout dépend de la structure interne de la syllabe pénultième : si la syllabe pénultième est longue, elle reçoit l'accent ; si elle est brève, l'accent frappe l'antépénultième.

Une syllabe est brève si elle se termine par une voyelle brève, et une syllabe est longue si elle a une voyelle longue ou une consonne post-vocalique.

Plutôt que de parler de syllabe brève ou longue, nous préférons utiliser respectivement les expressions « syllabe légère » et « syllabe lourde », afin de réserver les termes « bref » et « long » aux voyelles.

En tout cas, il est possible de reformuler de façon plus simple et, pensons-nous, plus convaincante, la manière de déterminer si une syllabe est légère ou lourde. Dans le cadre présenté ici, une syllabe légère a une seule more : □, et une syllabe lourde a deux mores : □□.

Il est également possible de reformuler la règle de place de l'accent de mot en latin de manière plus élégante et plus succincte, et en même temps plus conforme aux faits :

*La dernière syllabe des polysyllabes étant extramétrique, l'accent se place sur la syllabe de la more pénultième, sinon sur celle de la more unique.*

Les effets de cette règle sont simples. Si le mot est monosyllabique, sa syllabe unique est nécessairement accentuée. Si le mot comporte deux syllabes, la pénultième reçoit l'accent, puisque la finale est extramétrique. Si le mot comporte trois syllabes ou plus, la pénultième reçoit l'accent si elle est lourde, sinon c'est l'antépénultième qui reçoit l'accent. La formulation de la règle en termes purement syllabiques est plus complexe, puisqu'elle ne compte pas directement les mores. Or le principe accentuel latin est simple : on compte les mores, et la more pénultième, si elle existe, a la préférence pour l'accent.

Comparons à titre d'illustration les trois mots suivants : *tormentum*, /.tor.men.tum./ ('torture'), *persona*, /.per.soo.na./ ('masque', 'caractère', 'personnage'), *asinus*, /.a.si.nus./ ('âne'). La pénultième de /.tor.men.tum./ est lourde, puisque son noyau, même s'il est bref, est suivi d'une coda : la rime de la pénultième vaut donc deux mores. L'accent est par conséquent placé sur cette pénultième : /.tor.mén.tum./. Il en sera de même pour /.per.sóo.na./, puisque sa pénultième est également lourde, étant donné que le noyau /oo/ vaut deux mores. Enfin, considérons /.a.si.nus./. Cette fois, la finale étant toujours extramétrique, la pénultième vaut seulement une more, puisqu'elle est constituée seulement du noyau, et que ce noyau bref ne pèse qu'une seule unité de poids. La more pénultième est par conséquent associée à la rime de la syllabe initiale, ou antépénultième. L'accent frappe toujours la syllabe de la more pénultième : /.á.si.nus./. Il apparaît ainsi que c'est systématiquement une seule et même règle qui s'applique.

Notons que ce principe du comptage des mores avait déjà été mentionné par Troubetzkoy (1976 : 202-3).

## 2.7. Construction de la syllabe

Dans le mécanisme de construction des syllabes du mot, on applique le principe de maximisation des attaques, ce qui signifie que, en cas d'alternative, on place de préférence une consonne dans une attaque plutôt que dans une coda, à condition, bien entendu, qu'il s'agisse d'une attaque licite. Considérons à titre d'exemple la forme *actus*, /áaktus/ (participe parfait de *ago*, 'faire avancer', 'accomplir', etc.). Comme /kt/ n'est pas une attaque licite, la frontière de syllabe passera entre /k/ et /t/ : /.áak.tus./.

Cette approche présuppose, comme nous l'avons indiqué plus haut, que les phonèmes soient spécifiés pour le trait 'syllabique', afin que les futurs noyaux de syllabe soient identifiables. Reprenons le cas de *civitatem*, /kiiwitáatem/. On peut imaginer la structure morphologique suivante : {{kiiw+itaat}+em}. Le thème étant dérivé, il peut en effet s'analyser en deux segments : un radical, sous la forme //kiiw-//, et un suffixe dérivationnel,

//-itaat//. Il importe de distinguer cette structuration morphologique de la structuration phonologique. Sur le plan phonologique, il faut pouvoir reconnaître les phonèmes +syllabique. Nous les indiquons en gras : /k **ii** w **i** t **aa** t **e** m/. Les règles de syllabation consistent à annexer des phonèmes spécifiés –syllabique à ces voyelles. Les voyelles (+syllabique) se voient en effet d’emblée accorder les positions nucléaires des syllabes. Il reste donc à attribuer les consonnes (–syllabique) à des attaques de préférence, puis à des codas pour celles qui n’ont pu trouver leur place dans des attaques. Dans notre exemple, toutes les consonnes peuvent être placées dans une attaque, sauf bien entendu le /m/ final. On obtiendra ainsi : /.**kii**.**wi** .**taa**.**tem**./. Il ne restera plus qu’à appliquer les règles accentuelles (voir §2.6).

## 2.8. Forme morphophonologique

On observera que la forme-de-mot a un caractère double : c’est une forme phonologique : /.ki.wii.taa.tem./, mais c’est aussi une forme morphologique : {{kiiw+itaat}+em}. En d’autres termes, c’est une représentation morphophonologique. Toutefois, les deux plans, phonologique et morphologique, restent bien distincts. Sur le plan phonologique, les unités sont : les phonèmes, les syllabes, les pieds, le mot ; sur le plan morphologique, les unités sont : les segments morphologiques (racines, affixes), les groupes de segments, le mot. Ce dernier est par conséquent une unité morphophonologique, que l’on retrouve dans les deux plans.

Dans notre exemple, les segments morphologiques sont //kiiw-//, //-itaat-//, //-em//, et on a aussi un groupe de segments, {kiiw-itaat-}. Il existe toutefois, dans la conception défendue ici, un point commun aux deux plans : il s’agit de la ligne des unités de poids, les « x » du tableau présenté plus haut (§2.5). Cette ligne joue un rôle de charnière, d’interface. Elle ouvre sur la structure phonologique, mais aussi sur la structure morphologique. En effet, sur le plan morphologique, chaque « x » doit être attribué à un segment morphologique.

## 3. Les traits distinctifs

Nous allons à présent proposer un ensemble de traits à valeur universelle qui est le fruit d’un travail sur un grand nombre de langues, appartenant aux familles les plus diverses.

Il est entendu qu’un tel ensemble de traits doit être à même de remplir plusieurs fonctions. La première, la plus importante, est de rendre compte des systèmes phonématiques, des oppositions entre unités distinctives dans un maximum de langues et des classes naturelles

de phonèmes. Mais nous pensons qu'un bon système de traits, dans une conception générativiste des relations entre représentations, doit être capable d'exprimer également les différentes règles de réalisation (niveau allophonique), ainsi que certains détails phonétiques catégoriels. L'appareil descriptif et formel doit enfin fournir la capacité de rendre compte de manière optimale des faits de diachronie.

### 3.1. Le binarisme

On a les classes suivantes de paramètres : (1) privatifs, (2) équipollents, (3) graduels. Ce classement correspond à celui de l'école de Prague (Troubetzkoy, 1976). Un même paramètre, l'aperture vocalique par exemple, peut entraîner une opposition graduelle dans certaines langues et privative dans d'autres. En principe, dans la conception de l'école de Prague, seules les oppositions privatives sont aptes à être décrites avec des traits binaires.

En latin classique, le degré d'aperture des voyelles est de type graduel et les oppositions de lieu d'articulation des consonnes sont équipollentes. Malgré l'existence de ces oppositions graduelles et équipollentes, nous avons choisi de « binariser » le système et de traiter sur le plan formel tous les paramètres comme s'ils étaient privatifs. Il nous semble que cette méthode de digitalisation généralisée simplifie considérablement l'appareil formel, sans réellement déformer la réalité phonologique.

En conséquence, tous les traits que nous proposons sont binaires, étant entendu qu'il faut distinguer le binarisme ontologique et le binarisme méthodologique formel. Nous adhérons à un binarisme ontologique partiel et c'est pour des raisons méthodologiques que nous proposons une généralisation du binarisme.

### 3.2. Liste des traits

Nous présentons ci-après les traits qui nous paraissent nécessaires dans un cadre généraliste. Ceux qui sont pertinents ou particulièrement utiles pour le système phonématique du latin classique sont en italiques :

\* Initiation : 'glottalique', 'vélarique', 'ingressif'.

\* Mode d'articulation : '*syllabique*', '*vocoïde*', '*occlusif*', '*nasal*', '*sonant*', '*interrompu*', '*continu*', '*vibrant*' '*latéral*'.

\* Localisation des consonnes :

— Traits de labialité : '*labial*', '*bilabial*'.

— Traits de lingualité : ‘coronal’, ‘dorsal’, ‘rétracté’, ‘apical’, ‘rétroflexe’, ‘sulcal’, ‘prélingual’.

— Articulateurs supérieurs : ‘antérieur’, ‘alvéodental’, ‘dental’, ‘alvéolaire’, ‘interdental’.

— Région pharyngo-laryngale : ‘oral’, ‘épiglottal’, ‘ventriculaire’.

\* Classification des voyelles et articulations secondaires :

— Position horizontale : ‘avant’, ‘médian’, ‘arrière’.

— Position verticale (= aperture) : ‘haut’, ‘bas’, ‘fermé’, ‘ouvert’, ‘étroit’, ‘large’.

— Labialisation : ‘labialisé’, ‘arrondi’, ‘protrus’.

— Racine de la langue, pharynx : ‘avancé’, ‘radical’.

\* Larynx : ‘voisé’, ‘aspiré’, ‘glottalisé’, ‘murmuré’, ‘laryngalisé’.

\* Énergie : ‘tendu’, ‘fortis’.

\* Quantité : ‘long’, ‘extralong’.

### 3.3. Valeurs phonétiques des traits

Nous allons ci-après donner une brève description des valeurs de certains traits, dans la mesure où ils présentent un intérêt pour la phonologie du latin classique.

- Le trait ‘syllabique’

La valeur +syllabique s’applique strictement aux voyelles, les semi-voyelles et les consonnes étant –syllabique. Autrement dit, la valeur +syllabique s’applique aux sons qui ont vocation à être noyaux de syllabe. En latin, les timbres [i, e, a, o, u] sont +syllabique, les semi-voyelles [j, w] étant, comme les consonnes, –syllabique.

- Le trait ‘vocoïde’

Les voyelles et les semi-voyelles sont +vocoïde. Les voyelles sont {+syllabique, +vocoïde}, les semi-voyelles, ou glissées, sont {–syllabique, +vocoïde} et les consonnes sont {–syllabique, –vocoïde}.

- Le trait ‘occlusif’

Seules les occlusives *stricto sensu* ont la valeur positive +occlusif.

- Le trait ‘sonant’

Les bruyantes, qui sont –sonant, sont les plosives (bruit de plosion) et les fricatives (bruit de friction). Les autres sons sont +sonant. Les fricatives sont {–occlusif, –sonant}.

Le trait ‘sonant’ joue un rôle important dans le développement des langues indo-européennes (voir e.g. Monteil, 1986 : 50-1).

- Le trait ‘interrompu’

Sont +interrompu les occlusives, les latérales, les battues et les vibrantes, i.e. les sons avec obstacle complet ou partiel, prolongeable ou non.

En latin, la valeur +interrompu regroupe en une classe naturelle les occlusives, la latérale et la vibrante [r], toutes opposées aux fricatives, aux semi-voyelles et aux voyelles.

- Le trait ‘continu’

Les occlusives, les consonnes battues (un seul battement) et les vibrantes (plusieurs battements) sont –continu. Tous les autres sons ont la valeur +continu. En latin, la valeur –continu regroupe par conséquent les occlusives et la vibrante [r].

- Le trait ‘vibrant’

Les consonnes vibrantes, comme le [r] latin, sont caractérisées par plusieurs battements très rapides. Elles s’opposent aux consonnes battues (un seul battement), qui sont –vibrant. L’espagnol oppose le *r* battu de *pero* (‘mais’) au *rr* vibrant de *perro* (‘chien’) : le premier est –vibrant et le second est +vibrant, les deux types partageant les valeurs {–occlusif, +interrompu, –continu, –latéral}.

- Les traits de localisation des consonnes

Le tableau suivant indique comment les traits de localisation s’appliquent aux différents points d’articulation traditionnels des consonnes. Les traits (‘labial’, ‘coronal’, etc.) sont listés dans la colonne de gauche et les points d’articulation (avec la terminologie classique : ‘bilabial’, ‘labiodental’, etc.) sont listés sur la première ligne. Les traits pertinents en latin sont en italiques :

	bilabial	labiodental	dental	post-dental	alvéolaire	post-alvéolaire	pré-palatal	palatal	vélaire	uvulaire	pharyngal	glottal
<i>labial</i>	+	+	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>coronal</i>	–	–	+	+	+	+	±	–	–	–	–	–
dorsal	–	–	–	–	–	–	±	+	+	+	–	–
<i>oral</i>	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	–
rétracté	–	–	–	–	–	–	–	–	–	+	+	–
antérieur	–	–	+	+	+	+	+	+	–	–	–	–
alvéodental	–	–	+	+	+	–	–	–	–	–	–	–
dental	–	+	+	+	–	–	–	–	–	–	–	–
alvéolaire	–	–	–	+	+	+	–	–	–	–	–	–
prélingual	–	–	+	+	+	+	+	–	–	–	–	–

Les consonnes spécifiées +coronal peuvent être soit +apical, soit –apical. La combinaison {+coronal, –apical} définit les laminales. La valeur positive du trait ‘rétroflexe’ définit une sous-classe d’apicales. On trouve des rétroflexes dans certaines variétés de langues romanes (domaines corse, sarde, sicilien, par exemple).



Les sifflantes et les chuintantes sont +sulcal, les autres sons sont –sulcal. Pour les consonnes spécifiées +sulcal, la langue est creusée en sillon (voir Martinet, 1996 : 51). Le [s] du latin classique est la seule consonne +sulcal de cette langue.

- La description des voyelles : localisation horizontale

En latin, nous classerons les timbres [i, e] comme +avant, et les timbres [u, o] comme +arrière. Les voyelles centrales, comme [a] latin, étant intermédiaires, sont –avant et –arrière. Pour les détails phonétiques, on peut ajouter un trait ‘médian’, ce qui permet d’obtenir 5 positions : {+avant, –médian}, comme [i] ; {+avant, +médian} comme [i̠] ; {–avant, +médian, –arrière}, comme [a] ; {+arrière, +médian} comme [u̠] ; {+arrière, –médian} comme [u].

- La description des voyelles : localisation verticale

Les deux traits principaux, qui sont les seuls nécessaires pour les systèmes à trois degrés (latin classique, espagnol, par exemple), sont ‘haut’ et ‘bas’.

Pour indiquer les valeurs phonétiques des traits, nous prenons comme repères les voyelles cardinales [i, e, □ a]. La valeur +haut s’applique aux voyelles plus fermées que [e] et la valeur +bas aux voyelles plus ouvertes que [□]. En latin, [i, u] sont {+haut, –bas}, [e, o] sont {–haut, –bas} et [a] est {–haut, +bas}.

- Autres traits d’aperture

La valeur +fermé s’applique aux timbres qui vont de [i] à [e] et la valeur +ouvert aux timbres qui vont de [□] à [a] ; la valeur +étroit s’applique à [i] ; la voyelle anglaise [ɪ] de *sit*, ainsi que les timbres plus ouverts, sont –étroit ; les voyelles d’aperture maximale, comme [a], sont +large, et la voyelle [æ] de l’anglais *cat*, ainsi que les timbres plus fermés, sont [–large].

- Le trait ‘labialisé’

Ce trait est le plus général pour les phénomènes de labialité et labialisation. La valeur positive de ‘labial’ ou de ‘arrondi’ entraîne la valeur +labialisé. Les consonnes labiales sont +labialisé de manière redondante.

En latin, les occlusives [p, b] sont +labial, donc +labialisé, et l’occlusive dite labiovélaire, [kw], étant +arrondi, est également +labialisé. Ce trait rend donc compte des affinités entre labiales et labiovélares. Ainsi, Martinet (1994 : 96) écrit très justement :

« Il faut se représenter les labiovélares du type [kw], [gw] comme des formes très instables susceptibles à la moindre provocation de virer à [p] et à [b]. »

(Voir aussi Martinet, 1975, ch. XII). L’histoire de diverses langues fournit des exemples intéressants qui confirment la validité de ce trait (cf. l’évolution du roman oriental au roumain : e.g. [kwátru] > [pátru], ‘quatre’).

### 3.4. Application au latin

L'application des traits au système du latin classique est illustrée par les tableaux suivants (dans lesquels il n'est pas tenu compte de la redondance) :

• Voyelles et semi-voyelles

	vocoïde	syllabique	avant	arrière	haut	bas	arrondi	long
j	+	–	+	–	+	–	–	–
w	+	–	+	+	+	–	+	–
i	+	+	+	–	+	–	–	–
ii	+	+	+	–	+	–	–	+
e	+	+	+	–	–	–	–	–
ee	+	+	+	–	–	–	–	+
a	+	+	–	–	–	+	–	–
aa	+	+	–	–	–	+	–	+
o	+	+	–	+	–	–	+	–
oo	+	+	–	+	–	–	+	+
u	+	+	–	+	+	–	+	–
uu	+	+	–	+	+	–	+	+
au	+	+	--	+	–+	+–	–+	+
oe	+	+	–+	+–	--	--	+–	+
ae	+	+	–+	–	--	+–	–	+

Remarque : Les diphtongues sont caractérisées par deux valeurs consécutives pour certains de leurs traits.

• Consonnes

	+labial –coronal +oral –arrondi +labialisé		–labial +coronal +oral –arrondi –labialisé		–labial –coronal +oral –arrondi –labialisé		–labial –coronal +oral +arrondi +labialisé		–labial –coronal –oral –arrondi
	–voisé	+voisé	–voisé	+voisé	–voisé	+voisé	–voisé	+voisé	–voisé
+occlusif, –nasal (–sonant)	p	b	t	d	k	g	k <sup>w</sup>	g <sup>w</sup>	
+occlusif, +nasal (+sonant)	m		n						
–occlusif, –sonant	f		s						h
–occlusif, +sonant , +latéral			l						
–occlusif, +sonant, –latéral			r						
	–vocoïde (–syllabique)								

### 4. Questions de phonologie latine

Nos tableaux ci-dessus comprennent les semi-voyelles /j, w/, ainsi que deux dorsales labialisées, /k<sup>w</sup>/ et /g<sup>w</sup>/. Or leur statut phonématique fait problème. C'est précisément sur cette question que nous allons essayer de faire le point en passant en revue et en discutant les hypothèses les plus plausibles.

#### 4.1. Les labiovélares

Pour ce qui est du système du latin classique, il n'est pas inhabituel de lire que cet état de langue possédait deux occlusives dorsales labialisées, dites labiovélares, i.e. deux dorsales avec une articulation secondaire (coloration). On opposerait ainsi les deux dorsales simples, /k, g/, aux deux dorsales labialisées, /k<sup>w</sup>, g<sup>w</sup>/.

On peut souscrire à cette analyse soit pour deux labiovélares, /k<sup>w</sup>/ et /g<sup>w</sup>/, soit seulement pour /k<sup>w</sup>/ . Ce dernier point de vue est celui de Coleman (1987 : 182-4), qui écrit qu'il est probable que la graphie *qu* représente /k<sup>w</sup>/ plutôt que /kw/, mais pratiquement certain que *gu* représente [gw]. Comme le tableau des phonèmes présentés par l'auteur comporte /k<sup>w</sup>/, mais pas /g<sup>w</sup>/, on suppose qu'il veut dire que *qu* représente un phonème unique, alors que *gu* correspond à une séquence biphonématique. Dans cette hypothèse, il n'y a pas de phonème /g<sup>w</sup>/ en latin, et nous verrons plus loin les conséquences de ce point de vue.

La première hypothèse, celle de deux phonèmes labiovélares /k<sup>w</sup>/ et /g<sup>w</sup>/, est en faveur auprès des historiens de la langue, qui privilégient souvent l'héritage indo-européen, mais c'est aussi parfois le point de vue de spécialistes de phonologie synchronique, pour des raisons qu'il conviendra d'expliquer.

Considérons tout d'abord le cas de la labiovélaire sourde. La reconnaissance d'un phonème /k<sup>w</sup>/, peu contestée dans la littérature, est motivée du point de vue phonotactique, i.e. du point de vue des règles de combinaisons de phonèmes dans le mot. En effet, si [kw] n'était pas une réalisation d'un phonème /k<sup>w</sup>/, nous aurions affaire à une séquence biphonématique /kw/. Or cela poserait un problème sérieux de combinatoire, dans la mesure où [k] et [w] seraient toujours homosyllabiques, et qui plus est tous deux dans la position d'attaque de la syllabe. Lorsque [w] n'est pas accompagné de [k] ou [g], il est lui-même toujours initial de syllabe, l'exception étant que la sifflante [s] peut précéder un [w] dans l'attaque (exemple : *suavis*, [swáawis], 'doux'), en début de mot ou d'unité morphologique. La sifflante [s] a traditionnellement, dans de nombreuses langues, un statut spécial du point de vue syllabique : elle peut en quelque sorte être adjointe à différents types d'attaques consonantiques, en ne respectant pas l'échelle de sonorité (sur cette notion, voir Clements, 1990). Cette sifflante se surajoute en quelque sorte à une attaque déjà constituée (voir la contribution de Christian Lehmann dans ce volume). Par conséquent, le fait que [s] puisse précéder [w] dans l'attaque syllabique en latin n'infirme pas que [w], dans la construction de la syllabe latine, doive se trouver au point initial de l'attaque, la seule exception, normale si l'on peut dire, étant que [s] peut précéder [w] (sur ce comportement courant de [s] en relation avec la syllabe, voir e.g. Anderson & Ewen, 1987 : 97-100, 181, citant eux-mêmes Catford, 1977 : 90).

Si [kw] était la réalisation d'une séquence biphonématique, nous aurions une nouvelle exception, mais plus difficile à expliquer. Le plus simple est par conséquent de reconnaître, suivant une tradition bien établie, l'existence d'un phonème complexe, mais unique, noté ici /k<sup>w</sup>/. Pour différents arguments allant dans le même sens, dont certains d'ordre métrique, on peut citer Dangel (1995 : 61-3) et la contribution de Christian Touratier dans ce volume.

Ajoutons que [s] peut précéder également le complexe [kw] dans l'attaque (*squalidus*, /sk<sup>w</sup>áalidus/, 'âpre'), ce qui confirme la validité de ce qui a été avancé plus haut.

Venons-en à présent à la question du groupe [gw], qui est plus souvent l'objet de désaccords. Ce complexe [gw] ne se rencontre qu'entre une nasale et une voyelle, comme dans *lingua* ('langue'), avec une réalisation vélaire de la nasale dans la coda de la syllabe précédente et [gw] dans l'attaque. Cette distribution lacunaire s'explique historiquement par la disparition de l'ancienne consonne [g<sup>w</sup>] dans tous les contextes, sauf après nasale, seul contexte où elle s'est maintenue (Monteil, 1986 : 55). On peut penser que cette position (après nasale) était la seule où la labiovélaire voisée était assez forte pour être préservée.

Parmi les analyses de [gw] *a priori* possibles, nous en avons retenu trois, que nous allons ensuite discuter :

- Hypothèse (1)

On peut, pour des raisons de symétrie paradigmatique, considérer que, malgré sa distribution limitée, [gw] est la réalisation d'un phonème /g<sup>w</sup>/ (comme [kw] est la réalisation de /k<sup>w</sup>/). On oppose alors, par exemple, *linguam*, /líng<sup>w</sup>am/ (accusatif singulier de *lingua*), à *linquam*, /línk<sup>w</sup>am/ (subjonctif présent de *linquo*, 'laisser').

- Hypothèse (2)

Le complexe [gw] est en distribution complémentaire avec [w]. Par conséquent, [gw] et [w] sont nécessairement deux variantes d'un même phonème, qui est noté /w/, puisque [w] est attesté de manière indépendante et que l'allophone [gw] a une distribution beaucoup plus limitée que l'allophone [w]. (On trouve [gw] après nasale, [w] ailleurs.)

- Hypothèse (3)

Le groupe [gw] réalise une suite de deux phonèmes, /gw/, mais il faut expliquer l'impossibilité d'avoir une suite [nw] (dans les limites du segment morphologique : voir plus loin les formes du type *convenio*, 'se rassembler') : phonétiquement, une forme \*[linwa] est non seulement inexistante, mais également en principe non conforme aux règles combinatoires.

Le choix de l'une ou l'autre de ces options n'est pas sans conséquences sur l'analyse du statut des semi-voyelles, et surtout de [w]. En effet, si l'on opte pour l'hypothèse (1), avec

un phonème /g<sup>w</sup>/, on sauve la possibilité de considérer que [u] et [w] sont deux variantes d'un même phonème.

Dans l'hypothèse (2), on postule l'existence d'un phonème /w/ et la représentation phonémique de *lingua* est quelque chose comme /línwa/ : alors la distribution de [w] et [u] n'est pas automatique et totalement prévisible par règle, puisque [u] peut lui aussi apparaître après un [n] post-vocalique, comme dans *minuo*, [mínuwoo] ('diminuer'), forme dans laquelle la semi-voyelle est le produit d'une règle d'épenthèse (quel que soit le cadre théorique), le thème verbal étant //minu-// et le marqueur flexionnel //-oo//. On peut donc opposer, au niveau phonémique, {V + N + /w/} (comme dans *lingua*, /línwa/) et {V + N + /u/} (comme dans *minuo*).

Dans l'hypothèse (3), [gw], dans *lingua*, par exemple, étant la réalisation de la suite biphonématique /gw/, alors le phonème /w/ existe également, toujours distinct de /u/.

On voit donc bien qu'il est impossible de séparer le traitement de [gw] de la question du statut de la semi-voyelle [w]. Résumons : dans l'hypothèse (1), on est libre d'examiner la question du statut de [w], et de postuler ou non un phonème /w/ distinct de /u/ ; dans les hypothèses (2, 3), le phonème /w/ existe, distinct de /u/. Cependant, dans l'hypothèse (2), on reste libre d'envisager que /w/ et /u/ ne s'opposent qu'après {V + N}, et qu'il y a neutralisation dans tous les autres contextes : la question peut et doit au moins être examinée. S'il s'avérait qu'il y a neutralisation (entre /w/ et /u/) dans tous ou presque tous les autres contextes, cela jetterait un doute sur la validité de l'hypothèse (2).

Dans l'hypothèse (3), il faut postuler un phonème /w/ indépendant, distinct de /u/, pour expliquer la présence obligatoire de /g/ entre nasale et /w/, puisque ce /g/ n'apparaît pas dans *minuo*, lorsque c'est [u], et non [w], qui suit la nasale. L'hypothèse (3) est d'ordre combinatoire. On peut l'appeler l'hypothèse « phonotactique », par opposition à l'hypothèse (1), qui est l'hypothèse « labiovélaire » (phonème /g<sup>w</sup>/) et à l'hypothèse (2), ou hypothèse « allophonique » ([gw] allophone de /w/).

Il est important d'observer dès maintenant que la distribution complémentaire peut être traitée, selon les principes théoriques adoptés et la nature des données, soit à l'aide de règles de réalisation (= allophoniques), soit à l'aide de règles phonotactiques.

L'analyse de [gw] conditionne en partie l'analyse de [w], mais inversement, si l'on commençait par étudier la question du statut des semi-voyelles, l'hypothèse retenue pour [w] ne serait pas sans conséquences sur l'analyse de [gw] : si, pour des raisons indépendantes, on considère qu'il n'y a pas de phonème /w/, seule l'hypothèse labiovélaire (1) peut être retenue pour [gw], et si l'on postule un phonème /w/, les trois hypothèses sont *a priori* autorisées pour

[gw], l'hypothèse labiovélaire (1) devenant néanmoins la moins plausible dans un cadre structuraliste, puisque [gw] serait en distribution complémentaire avec [w]. Notons que dans une telle situation, les structuralistes orthodoxes ont tendance à préférer la piste allophonique, comme l'hypothèse (2). On se retrouve face à une sorte de dilemme, aucune solution n'étant pleinement satisfaisante. Les phonologues qui pensent avoir d'excellentes raisons indépendantes de rejeter l'idée d'un phonème /w/ ont tout intérêt, « stratégiquement » pourrait-on dire, à opter pour l'hypothèse labiovélaire (1). Ajoutons qu'on peut prétendre qu'il y a distribution complémentaire, soit entre [gw] et [w], soit entre [w] et [u], mais pas entre [gw], [w] et [u]. Ces trois réalités phoniques correspondent nécessairement à au moins deux phonèmes, sinon trois. Si l'on n'en retient que deux, soit il s'agira de /g<sup>w</sup>/ et /U/, /U/ étant un phonème non spécifié pour le trait 'syllabique' (et réalisé [u] ou [w]), soit il s'agira de /u/ et /w/, ce dernier étant réalisé [w] ou [gw].

Examinons à présent la question des règles rendant compte de [gw]. Dans l'hypothèse (1), /g<sup>w</sup>/ étant un phonème, on postulera peut-être une règle de réalisation (/g<sup>w</sup>/ → [gw]), mais il faudra aussi une règle phonotactique indiquant que /g<sup>w</sup>/ n'apparaît qu'après nasale.

Dans l'hypothèse (2), il est nécessaire de postuler une règle de réalisation du type suivant (entre nasale et voyelle) : /w/ → [gw] / N—V. Enfin, dans l'hypothèse (3), c'est une règle phonotactique qu'il faut poser : Ø → /g/ / N—/w/.

Remarque : Ces différentes règles opèrent au sein de l'unité morphologique, comme nous allons le voir plus loin (cf. formes comme *convenio*, avec frontière après *con-*).

Voyons quels sont les mérites et les inconvénients de chaque hypothèse. L'hypothèse (1) (retenue notamment par Christian Touratier dans ce volume) présente l'avantage d'une plus grande symétrie dans le système : /k/ est à /g/ ce que /k<sup>w</sup>/ est à /g<sup>w</sup>/ : le latin a deux dorsales simples entrant dans la corrélation de voisement et il a de même deux dorsales complexes, entrant dans la même corrélation. Elle présente l'autre avantage de permettre de débattre librement du statut des semi-voyelles et de laisser la porte ouverte à une interprétation des semi-voyelles comme ne représentant pas des phonèmes distincts des voyelles hautes. Le seul inconvénient est la distribution extrêmement limitée de /g<sup>w</sup>/, mais cela n'invalide absolument pas l'hypothèse.

L'hypothèse (2) a précisément l'avantage de tenir compte de la distribution limitée de [gw]. Cependant, elle introduit un léger déséquilibre au niveau des réalisations. En effet, on peut certes toujours prétendre qu'on a un carré de dorsales : /k, g, k<sup>w</sup>, w/, /k/ étant à /g/ ce que /k<sup>w</sup>/ est à /w/, puisque ce dernier a [gw] parmi ses réalisations (tout comme /k<sup>w</sup>/ se réalise [kw]), mais il n'empêche que c'est [w] et non [gw] qui est la réalisation de base de /w/. Par

conséquent, trois des dorsales, /k, g, k<sup>w</sup>/, ont des réalisations avec les valeurs {–vocoïde, +occlusif} tandis que la quatrième, /w/ a une réalisation de base avec les valeurs {+vocoïde, –occlusif}.

Un autre inconvénient de l’hypothèse (2) est l’existence de termes comme *convenio* (‘se rassembler’), *convertio* (‘retourner’), *invenio* (‘trouver’), *invideo* (‘jalouser’), etc., dans lesquels le segment *con-* et le segment *in-* sont suivis d’une frontière. Dans un tel cas, on ne peut avoir le groupe [gw] : *convenio*, par exemple, se prononce [.kon.wé.ni.joo.], et [w] peut suivre une nasale. Il est gênant, à notre sens, de postuler une règle allophonique dont l’application est bloquée par ce type de frontière, et après ce type d’unité morphologique. C’est néanmoins recevable pour certains linguistes. Enfin, l’hypothèse (2) oblige le descripteur à postuler qu’il existe un phonème /w/ distinct de /u/, quelles que soient les conditions d’apparition de [w] et [u] dans les autres contextes.

L’hypothèse (3) présente le même avantage que l’hypothèse (2) : elle ne postule pas de phonème dont la distribution serait étonnamment lacunaire. En outre, elle n’introduit pas le déséquilibre mentionné plus haut pour l’hypothèse (2), puisque cette fois /w/ n’a pas de réalisation [gw] : la représentation phonémique de *lingua* est /língwa/, avec /gw/ (suite biphonématique). Le phonème /w/ retrouve dans le système sa place habituelle de semi-voyelle, sans avoir celle de partenaire voisé de /k<sup>w</sup>/. Il faut toutefois reconnaître que cette solution introduit un déséquilibre, mais paradigmatique cette fois. En effet, dans l’hypothèse (3), toutes les occlusives entrent dans la corrélation de voisement : /p, b, t, d, k, g/, sauf l’unique labiovélaire /k<sup>w</sup>/ (pour laquelle la valeur du trait ‘voisé’ est alors redondante au niveau phonémique). Il y a donc une case vide, celle de la labiovélaire voisée, alors même qu’on a des réalisations parallèles : [kw] pour ce qui correspond à la graphie *qu* et [gw] pour ce qui correspond à la graphie *gu*, ainsi que des paires comme *linguam*, *linquam*.

À l’actif de cette solution phonotactique (3), il faut dire qu’elle présente l’avantage, comme la solution (1) d’ailleurs, de mieux rendre compte que la solution (2) de termes comme *convenio*, *convertio*, *invenio*, *invideo*. En effet, les règles phonotactiques sont plus sensibles que les règles allophoniques aux frontières morphologiques et aux catégories morpholexicales et grammaticales, et elles tolèrent plus facilement des exceptions. On dira que la règle phonotactique de la solution (3) connaît une limite dans son application : elle n’impose pas la présence de /g/ entre nasale et /w/ lorsqu’une frontière morphologique sépare la nasale et /w/, comme dans les exemples cités plus haut.

Notons qu’on ne peut tenir le même raisonnement pour la solution (1), puisque dans cette hypothèse /g<sup>w</sup>/ est monophonématique et ne peut apparaître qu’entre nasale et voyelle : il

faut simplement ajouter que la nasale en question ne doit pas être suivie d'une frontière morphologique (cf. *convenio*). En formulant les choses autrement, on peut dire que la présence de /g/ dans l'hypothèse (3) est imposée entre nasale et /w/ (au sein d'une unité morphologique), alors que la présence de /g<sup>w</sup>/ dans l'hypothèse (1) est, non pas imposée, mais possible, seulement entre nasale et voyelle (et toujours au sein d'une unité morphologique).

Voici pour terminer les représentations phonémiques de *lingua* dans chaque hypothèse (en faisant abstraction des options théoriques pour la nasale, que certains noteraient /N/, en la considérant comme non spécifiée pour le lieu d'articulation) :

- Hypothèse (1) : /líng<sup>w</sup>a/, avec 5 phonèmes, dont /g<sup>w</sup>/.
- Hypothèse (2) : /línwa/, avec 5 phonèmes, dont /w/.
- Hypothèse (3) : /língwa/, avec 6 phonèmes, dont /w/.

#### 4.2. Les semi-voyelles

Phonétiquement, le latin classique a deux semi-voyelles : [j] et [w], deux voyelles hautes brèves : [i], [u], et deux voyelles hautes longues : [ii], [uu]. Les deux semi-voyelles peuvent être considérées comme brèves. Comme l'opposition entre voyelles brèves et longues n'est contestée par personne, il reste à examiner la question du statut des semi-voyelles.

Le tableau ci-dessous montre les propriétés communes aux semi-voyelles et aux voyelles hautes et brèves, ainsi que ce qui les différencie :

	[i]	[j]	[u]	[w]
vocoïde	+	+	+	+
syllabique	+	-	+	-
haut	+	+	+	+
avant	+	+	-	-
arrondi	-	-	+	+
long	-	-	-	-

Une des questions les plus classiques et les plus intéressantes de la phonologie du latin classique consiste à se demander si les voyelles brèves et les semi-voyelles ne sont pas des allophones. Comme pour les labiovélares, nous allons passer en revue les hypothèses concurrentes les plus intéressantes.

- Hypothèse (a)

La semi-voyelle [j] et la voyelle [i] sont des allophones d'un même phonème, de même que la semi-voyelle [w] et la voyelle [u], les phonèmes en question pouvant soit être /i/ et /u/ (+syllabique), soit des phonèmes non spécifiés pour la valeur du trait 'syllabique' (ou tout autre trait équivalent dans un autre cadre), notés /I/ et /U/. Postuler des phonèmes sous-spécifiés présente l'avantage de ne pas avoir à changer la valeur du trait lors de l'application



des règles. Comme par ailleurs, les deux solutions sont équivalentes, nous considérerons que, dans l'hypothèse (a), on accepte la sous-spécification et que l'on a deux phonèmes /I, U/. Il convient évidemment de proposer des règles de distribution des deux couples, [i, j] et [u, w]. Ces règles prédisent l'apparition des différents allophones. Dans l'hypothèse (a), les règles en question sont des règles de réalisation (= allophoniques).

- Hypothèse (b)

On a, pour ce qui nous intéresse ici, quatre phonèmes : deux semi-voyelles, /j, w/, et deux voyelles, /i, u/. Dans cette hypothèse, comme il est clair que les distributions des unités sont largement prévisibles, il faut postuler des règles qui en rendent compte, mais cette fois ce sont des règles phonotactiques.

Le tableau suivant indique les compatibilités (+) et incompatibilités (–) entre les hypothèses (1, 2, 3) pour les labiovélares et les hypothèses (a, b) pour les semi-voyelles :

	hypothèse (a)	hypothèse (b)
hypothèse (1)	+	+
hypothèse (2)	–	+
hypothèse (3)	–	+

La sélection de (a) oblige à prendre l'hypothèse (1) pour les labiovélares, alors que la sélection de (b) laisse toute latitude pour les labiovélares. Observons toutefois que l'hypothèse (1) perd un peu de son intérêt si on ne choisit pas (a). Dans l'autre sens, on constate que les hypothèses (2, 3) contraignent à adopter l'hypothèse (b) pour les semi-voyelles. Enfin, l'hypothèse (b) étant de type phonotactique, elle a évidemment davantage d'affinités avec l'hypothèse phonotactique (3) pour les labiovélares.

Ce problème des semi-voyelles se pose pour de nombreuses langues, romanes et autres (voir Troubetzkoy, 1976 : 196-200). Prenons le cas de l'espagnol qui a, comme le latin classique, cinq timbres vocaliques (i, e, a, o, u) et deux semi-voyelles. La question est aussi de savoir s'il faut considérer que [i] et [j] sont des allophones, comme [u] et [w]. Citons quelques auteurs à titre d'illustration. Pour Darbord & Pottier (1994 : 46), les semi-voyelles sont des variantes combinatoires de /i, u/. Omnès (1995 : 27), au contraire, se prononce nettement contre l'idée que les semi-voyelles et les voyelles hautes seraient des variantes :

« Peut-on pousser l'audace jusqu'à considérer qu'il y a un phonème [i/j] et un phonème [u/w], qui se réalisent tantôt comme voyelles, tantôt comme consonnes ? Ce serait nier le caractère pertinent de la distinction consonne/voyelle et nous ne pouvons adopter cette position. »

Green (1987 : 245-6) montre que la distribution des voyelles hautes et des semi-voyelles en espagnol dépend de la structure accentuelle, mais inversement que les règles de placement de l'accent nécessitent de savoir si l'on a affaire à des voyelles hautes ou à des semi-voyelles. Si Green a raison, cette circularité est évidemment gênante.

Revenons au latin. Pour l'hypothèse (a), nous renvoyons le lecteur à la contribution de Christian Touratier dans ce volume : on y trouvera toutes les règles nécessaires, qui fonctionnent parfaitement, ce qui montre que cette analyse est valide. Nous allons donc donner quelques pistes uniquement pour l'hypothèse (b). Dans cette approche, les règles de distribution des semi-voyelles et des voyelles hautes sont nécessairement des règles phonotactiques, et non des règles allophoniques. (Rappelons que les règles phonotactiques sont des conditions de bonne formation des séquences de phonèmes dans le mot et sont souvent étroitement liées à la structure syllabique. Ce sont des règles morphophonémiques, c'est-à-dire des règles impliquant comme unités uniquement des phonèmes, et non des allophones.)

Prenons l'exemple de *juvenis* ('jeune') pour l'hypothèse (b). La représentation phonémique ne peut être que /jú.we.nis./, avec des semi-voyelles /j, w/, et des voyelles hautes /u, i/, la valeur du trait 'syllabique' étant spécifiée pour ces unités. Les règles phonotactiques jouent un rôle de contrôle. Les quatre phonèmes /j, w, i, u/ forment la classe naturelle des phonèmes {+vocoïde, +haut, -long}. C'est la distribution des membres de cette classe qui doit être ici réglée. La forme /jú.we.nis./ étant listée telle quelle, on vérifie simplement que les règles phonotactiques sont respectées : les phonèmes -syllabique doivent se présenter dans les attaques de syllabe et les phonèmes +syllabique en position nucléaire.

Dans le contexte du débat sur les semi-voyelles du latin, les formes de parfait des verbes *volvo* ('rouler') et *volo* ('vouloir') manquent rarement d'être évoquées. Coleman (1987 : 184) considère que le statut phonémique de /w/ est garanti par de rares paires telles que *volvi*, parfait de *volvo*, et *volui*, parfait de *volo*. Coleman postule une représentation /wólwii/ pour *volvi* et /wóluii/ pour *volui*. En réalité, il y a tout lieu de penser que *volui*, le parfait de *volo*, se prononçait [wóluwii] (comme l'indique Christian Touratier ici-même). Il ne s'agit donc pas d'une paire minimale et, dans l'hypothèse (b), les représentations sont plutôt : /wólwii/ pour le parfait *volvi*, de *volvo*, et /wóluwii/ pour le parfait *volui*, de *volo*. On note que le premier est dissyllabique et le second trisyllabique : /wól.wii./, /wó.lu.wii./. Ces représentations sont toutes deux conformes aux contraintes phonotactiques. On sait que le groupe /lw/ ne peut constituer une attaque de syllabe en latin : une frontière de syllabe doit

séparer les deux unités. Par ailleurs, un hiatus du type /ui(i)/ est interdit, et une semi-voyelle, de transition ou non, doit s'interposer. Les deux formes respectent ces différents principes.

En fait, l'hypothèse (a), ou hypothèse allophonique, est recevable s'il s'avère qu'il n'y a aucun contexte où une semi-voyelle s'opposerait à la voyelle haute (et brève) correspondante. Si, effectivement, et comme on a tout lieu de le penser, le parfait de *volo* se prononçait [wóluii] et non \*[wólui], il semble impossible de trouver une paire minimale et l'on peut postuler des représentations sous-jacentes sous-spécifiées, avec syllabation incomplète, /UolU+ii/ pour le parfait (*volvi*) de *volvo* et /UolU+Uii/ pour celui (*volui*) de *volo*. C'est une analyse de ce type que propose Christian Touratier.

L'incontestable adéquation de l'hypothèse (a) n'invalide pas pour autant l'hypothèse (b). Il s'agit en effet simplement d'une différence en termes de principes théoriques. Nous allons essayer de clarifier ce point. Tout d'abord, il faut bien constater que [j, w] sont phonétiquement très proches de [i, u]. Pour les différences, on peut se reporter à Catford (1977 : 131, 165-6). Les semi-voyelles [j, w], qui sont phonétiquement des glissées, sont les contreparties non syllabiques de [i, u]. Le problème est que cette forte similitude du point de vue segmental est associée à une forte dissimilitude du point de vue syllabique : les glissées sont nécessairement placées dans les positions non nucléaires de la syllabe, alors que les voyelles sont nucléaires.

Nous pensons que la récurrence du débat sur les semi-voyelles a en partie pour origine un malentendu : il existe en effet non pas une, mais deux conceptions de ce qu'une tradition bien établie appelle la paire minimale. Ce qu'écrit Martinet (1996 : 80-1) illustre bien cette idée. Pour Martinet, on distingue en effet en français un phonème /i/ et un phonème /j/ uniquement à cause de paires comme *paye*, *pays*, ou *abeille*, *abbaye*. Autrement dit, s'il n'y avait pas de paires de ce type, il n'y aurait pas d'opposition phonémique entre semi-voyelle et voyelle haute. Or il nous semble que cette question n'a de sens que dans le cadre d'une conception donnée de la paire minimale.

Voyons donc ce qui oppose les deux conceptions. La première conception est la position structuraliste défendue, entre autres, par Troubetzkoy (1976) et Martinet (1996). C'est la position la plus fréquente. Appelons cela la conception classique. Elle autorise des confrontations comme *chaos*, /kao/, *cap*, /kap/ (exemples de Martinet), aussi bien que *paye*, *pays* ou *abeille*, *abbaye*.

La seconde conception n'autorise pas de telles confrontations. Appelons cette alternative la conception syllabique de la paire minimale. Dans le cadre de cette conception syllabique, on ne peut confronter que des unités qui se trouvent dans la même position au sein

de la syllabe (attaque, noyau, coda). Il est donc exclu de confronter *chaos* et *cap* et d'opposer /o/ à /p/. En effet, les découpages syllabiques sont les suivants : /ka.o./, /kap./ . Le /o/ est le noyau de la deuxième syllabe de /ka.o./, tandis que le /p/ est dans la coda de la syllabe unique de /kap./ . Par conséquent, on aura deux ensembles nettement distincts du point de vue distributionnel : l'ensemble des unités syllabiques (voyelles) et l'ensemble des unités non syllabiques (consonnes), ce qui fait que l'on ne peut postuler des variantes [i, j] ou [u, w], pour un même phonème. Cela vaut même pour les cas où, sans tenir compte de la structure syllabique (i.e. dans la conception classique), il serait rigoureusement impossible de dégager une paire minimale opposant [i] à [j], ou [u] à [w]. Dans la conception syllabique, on ne peut confronter que les attaques entre elles, les noyaux entre eux et les codas entre elles.

En faveur de la conception syllabique, certains linguistes ont observé que, sur le plan cognitif, les aspects prosodiques et syllabiques des représentations phonologiques priment sur les aspects segmentaux. Ainsi Linell (1979 : 58, 67) explique que les schémas prosodiques des mots sont mémorisés et que les locuteurs retiennent souvent la prosodie mieux que la structure segmentale des mots. De nombreuses études phonétiques révèlent que la syllabe, et non le phonème, est l'unité primordiale sur le plan articulatoire et sur le plan perceptuel. Il est donc important de postuler des représentations phonologiques dans lesquelles les structures prosodiques et syllabiques soient clairement identifiables.

C'est une des raisons pour lesquelles nous ne rejetons pas l'idée que, même lorsque certaines propriétés prosodiques et syllabiques sont prévisibles, elles puissent néanmoins faire partie des représentations phonologiques. Linell estime d'ailleurs aussi, dans la même ligne d'argumentation, que certaines propriétés redondantes peuvent parfaitement être présentes dans les représentations phonologiques.

En latin, l'hypothèse (a) pour les semi-voyelles, ou hypothèse allophonique, correspond à la conception classique de la paire minimale. Dans cette approche, on ne trouve pas de paire minimale opposant semi-voyelles et voyelles {+haut, -long}. On ne peut donc postuler de phonèmes semi-vocaliques distincts des voyelles en question. En outre, les partisans de l'hypothèse (a) recherchent en principe l'élimination de toute redondance dans les formes sous-jacentes : si une unité ou une propriété peut être produite par une règle, alors cette unité ou propriété est nécessairement absente des formes sous-jacentes.

L'hypothèse (b), ou hypothèse phonotactique, correspond à la conception syllabique de la paire minimale. Les représentations phonémiques ont une structure syllabique et prosodique, et il n'y a pas lieu de confronter des unités nucléaires avec des unités qui sont placées dans des attaques de syllabe. Les phonèmes /j, w/ sont reconnus, mais dans un cadre

syllabique : les semi-voyelles sont des phonèmes, non parce qu'elles s'opposeraient à des voyelles hautes, ce qui n'a pas de sens dans ce cadre, mais parce qu'elles s'opposent à d'autres unités non syllabiques dans les attaques : par exemple, *jus*, /juus./ ('droit'), s'oppose à *mus*, /muus./ ('souris'), et *volo*, /wó.loo./ ('vouloir'), s'oppose à *colo*, /kó.loo./ ('cultiver'). Le statut phonémique de /j, w/ est donc garanti.

Prenons l'exemple de /u/ et /w/ dans le cadre l'hypothèse (b). Il faut postuler pour ces deux unités des conditions et des règles phonotactiques. Ces conditions devront indiquer que /w/ doit être seul dans l'attaque, ou alors précédé, comme d'autres consonnes, de /s/ (*suavis*, /swáa.wis./, 'doux'), dans certaines conditions morphologiques. Quant à /u/, comme toute unité +syllabique, il doit occuper la position nucléaire de la syllabe. À ces conditions intrasyllabiques, il convient d'ajouter des conditions intersyllabiques : ainsi, un /w/ initial de syllabe, mais non de mot, pourra être précédé d'une voyelle (*avis*, /á.wis./, 'oiseau') ou d'une liquide (*servus*, /sér.wus./, 'esclave'), mais pas d'une autre consonne. Parmi ce type de conditions intersyllabiques, il y a aussi l'interdiction de l'hiatus {/u/ + V}, éliminé par une règle d'insertion d'un /w/ de transition (*minuo*, /minu+oo/ □ /mí.nu.woo./, 'diminuer').

On constate que chaque théorie peut donner des résultats corrects. Dans l'approche allophonique, on évite au maximum les redondances dans les représentations sous-jacentes. Dans l'approche phonotactique, ces redondances sont acceptables, car les conditions et règles phonotactiques jouent un rôle de contrôle et de « sauvetage ». Seule l'approche phonotactique des semi-voyelles latines est conforme à la conception syllabique des paires minimales et donc, sur le plan distributionnel, au principe de dissociation stricte de l'ensemble consonantique (-syllabique), dont font partie /j, w/, et de l'ensemble vocalique (+syllabique), dont font partie /i, u/. Dans l'approche allophonique, avec sous-spécification, les phonèmes incomplets /I, U/ ne peuvent faire partie ni d'un ensemble ni de l'autre, puisqu'ils n'ont pas de valeur pour le trait 'syllabique' au niveau sous-jacent.

Si l'on prend en compte les faits d'évolution, on notera que le destin des semi-voyelles s'est rapidement dissocié de celui des voyelles hautes dans l'histoire du latin. En latin tardif, on sait que /w/ a perdu son articulation vélaire et son arrondissement, pour ne garder qu'une composante fricative bilabiale. Ainsi, *viva*, par exemple, est passé de [wíwa] à [íi]a (voir Pope, 1952 : 91). Un /b/ intervocalique se spirantisait dès le 1<sup>er</sup> siècle après J.C. (voir Dangel, 1995 : 69), et l'on constate dès cette époque des confusions graphiques dans la notation de /b/ et de /w/ classiques : *debere*, par exemple, écrit *deuere*, ce qui montre bien le divorce entre /w/ et /u/ et le rapprochement (paradigmatique) de /w/ et /b/, allant jusqu'à la confusion et l'hypercorrection. Très tôt, par conséquent, /w/ tendait à perdre sa valeur +vocoïde,

s'intégrant davantage aux consonnes. Ces faits militent en faveur d'un phonème /w/ distinct de /u/, mais on peut penser que les avocats de l'autre approche trouveraient bien vite des arguments convaincants pour sauver leur hypothèse.

Résumons la situation sur le terrain théorique. Les semi-voyelles posent, de toute évidence, un problème particulier et récurrent. Nous pensons, notamment pour une langue comme le latin classique (ou l'espagnol), qu'il existe une raison à cela : les propriétés phonétiques segmentales des semi-voyelles font qu'elles ont des affinités profondes avec les voyelles hautes, ce qui nous amène, dans notre cadre, à attribuer à ces semi-voyelles la valeur +vocoïde, comme à [i, u] et aux autres voyelles. Cependant, leurs propriétés distributionnelles les font ranger du côté des consonnes, i.e. des unités classées comme –syllabique. Il importe donc de distinguer, d'une part, le paradigmatique : système et sous-systèmes phonématiques (±vocoïde) et, d'autre part, le syntagmatique : structure syllabique, place dans la syllabe (±syllabique). Le trait 'vocoïde' fait ranger les semi-voyelles du côté des voyelles dans le système, mais le trait 'syllabique' les fait ranger du côté des consonnes pour ce qui relève de la combinatoire. C'est évidemment ce caractère hybride des semi-voyelles qui est à l'origine de difficultés et de désaccords théoriques.

La conséquence est que, dans ce que nous avons appelé l'hypothèse (b), les phonèmes /j, w/ sont en quelque sorte les analogues non syllabiques des phonèmes syllabiques /i, u/ : c'est un peu comme si une réalité systémique unique se dédoublait pour des raisons distributionnelles, syntagmatiques, syllabiques et phonotactiques.

L'hypothèse allophonique met l'accent sur l'unité entre semi-voyelles et voyelles correspondantes, unité qu'elle veut faire apparaître dans les formes sous-jacentes, tandis que l'hypothèse phonotactique met au contraire l'accent sur le dédoublement, en accordant un statut spécial au trait 'syllabique', qui n'est pas un trait distinctif au sens classique du terme : il remplit plutôt une fonction classificatoire sur le plan distributionnel, ce qui est différent. Dans cette conception au moins autant syntagmatique que paradigmatique du trait 'syllabique', la différence purement systémique entre /j, w/ et /i, u/ s'estompe, puisque /j/ et /i/ ont tout en commun sauf la valeur de ce trait 'syllabique', et il en est de même pour /w/ et /u/. Les deux approches ne sont pas aussi opposées qu'on pourrait le penser, mais elles ne privilégient certes pas les mêmes aspects.

## Conclusion

Pour certaines données, le choix peut être offert entre ce que nous appelons le traitement allophonique et le traitement phonotactique.

Dans le cadre théorique que nous avons proposé plus haut (§2.1-2-3), la conception syllabique de la paire minimale s'impose et il est préférable ou obligatoire d'adopter les hypothèses que nous avons appelées phonotactiques : préférable pour les labiovélares, obligatoire pour les semi-voyelles. Il est bien entendu légitime de refuser ces hypothèses si l'on travaille dans un cadre théorique aux principes différents.

La première exigence est en effet le choix d'une théorie et la seconde est la cohérence dans l'application des principes de cette théorie. Si l'analyse des données respecte ces dernières et qu'elle est conforme aux principes théoriques choisis, la critique éventuellement adressée à cette analyse ne peut être qu'externe. Il faut distinguer soigneusement la concurrence entre principes théoriques de la concurrence entre hypothèses obéissant toutes aux mêmes principes. Reste à inventer des critères satisfaisants d'évaluation des différentes théories, mais là encore, on peut imaginer des désaccords de principe.

Jean-Philippe WATBLED

Université de La Réunion

## Bibliographie

- Anderson, John M. & Colin J. Ewen, 1987, *Principles of Dependency Phonology*, Cambridge University Press.
- Archangeli, Diana, 1984, *Underspecification in Yawelmani Phonology and Morphology*, Cambridge, Mass. : MIT Ph.D. Dissertation. Publié par Garland Press, New York, 1988.
- Archangeli, Diana, 1988, « Aspects of Underspecification Theory », in *Phonology*, 5, pp. 183-208.
- Boltanski, Jean-Elie, 1999, *Nouvelles directions en phonologie*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Bynon, Theodora, 1977, *Historical Linguistics*, Cambridge University Press.
- Catford, John C., 1977, *Fundamental Problems in Phonetics*, Edinburgh University Press.
- Clements, George N., 1990, « The role of the sonority cycle in core syllabification », in John Kingston & Mary E. Beckman (eds), *Papers in Laboratory Phonology I, Between the Grammar and Physics of Speech*, Cambridge University Press, pp. 283-333.
- Coleman, R.G.G., 1987, « Latin and the Italic Languages », in Bernard Comrie (ed), *The World's Major Languages*, Croom Helm, London & Sydney, pp. 180-202.
- Dangel, Jacqueline, 1995, *Histoire de la langue latine*, Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris.
- Darbord, Bernard & Bernard Pottier, 1994, *La langue espagnole, éléments de grammaire historique*, Nathan, Paris.

- Goldsmith, John (ed.) 1993, *The Last Phonological Rule, Reflections on Constraints and Derivations*, The University of Chicago Press.
- Green, John, N., 1987, « Spanish », in Bernard Comrie (ed), *The World's Major Languages*, Croom Helm, London & Sydney, pp. 236-59.
- Kaye, Jonathan, Jean Lowenstamm, & Jean-Roger Vergnaud, 1985, « The Internal Structure of Phonological elements : A Theory of Charm and Government », in *Phonology Yearbook 2*, pp. 303-26.
- Kenstowicz, Michael, 1994, *Phonology in Generative Grammar*, Cambridge Mass. & Oxford UK.
- Laks, Bernard & Marc Plénat (dir.), 1993, *De natura sonorum, Essais de phonologie*. Presses Universitaires de Vincennes.
- Linell, Per, 1979, *Psychological Reality in Phonology*, Cambridge University Press.
- Martinet, André, 1996 (1<sup>ère</sup> éd. 1970), *Eléments de linguistique générale*, Armand Colin, Paris.
- Martinet, André, 1975, *Evolution des langues et reconstruction*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Martinet, André, 1994 (1<sup>ère</sup> éd. 1986), *Des steppes aux océans*, Payot & Rivages, Paris.
- Monteil, Pierre, 1986, *Eléments de phonétique et de morphologie du latin*, Nathan, Paris.
- Omnès, Robert, 1995, *Phonétique, phonologie, orthographe et prononciation de l'espagnol*, Nathan, Paris.
- Pope, Mildred, K., 1952, (1<sup>ère</sup> éd. 1934), *From Latin to Modern French with Especial Consideration of Anglo-Norman*, Manchester University Press.
- Trubetzkoy, Nicolas S., 1976, *Principes de phonologie*, Klincksieck, Paris.